

L'hébergement et les logements spécifiques

La Communauté urbaine n'a pas compétence en matière d'hébergement d'urgence, insertion, stabilisation ou de logement adaptés.

De même elle n'a pas le logement ou hébergement relevant de structures médico-sociales.

Notre territoire compte toutefois ce type de structures ou de logements spécifiques.

Il s'agit ici de renvoyer vers les partenaires qui recense et accompagne ces types de logement.

1- Hébergement d'urgence et hébergement spécifique

- Hébergement d'urgence pour une mise à l'abris

Le 115 est le numéro d'Urgence Sociale destiné à tous les publics, y compris tout citoyen désireux de signaler une situation de détresse, ou tout partenaire social souhaitant une information ou un conseil.

- Hébergement d'insertion, de stabilisation, de transition ou logement adapté

Les demandes doivent être exprimées auprès d'un travailleur social, qu'il travaille en équipe mobile, accueil de jour, hébergement d'urgence, prison, hôpital, CCAS ou services départementaux...

Le service intégré d'accueil et d'orientations (SIAO) unique à l'échelle départementale permet de renforcer la coordination entre les acteurs de la veille sociale en centralisant les demandes et les disponibilités de l'offre d'hébergement afin d'améliorer la fluidité des structures et des parcours.

Plus d'informations : <http://www.adil78.org/structures-daccueil-temporaire/les-structures-daccueil-temporaire>

2- Le logement des jeunes

L'accès au logement des jeunes constitue un enjeu important de notre territoire afin de favoriser le début de parcours résidentiel et tendre vers plus grande autonomie dans le cadre de leurs études et de leur entrée dans la vie active.

En 2013, 66% des jeunes de 15-29 ans sont toujours hébergés chez une personne dont ils ne sont pas la personne de référence.

Une offre de résidences dédiées à cette tranche d'âge, à prix abordable, est proposée dans la Communauté Urbaine.

Les Foyers de jeunes travailleurs (FJT) accueillent en priorité des jeunes de 16 à 25 ans en activité ou en voie d'insertion sociale ou professionnelle. D'autres publics tels les moins de 30 ans et les étudiants peuvent être admis en proportion limitée. Ces établissements agréés par l'Etat proposent des logements indépendants à loyer abordable et services collectifs autour d'un projet socio-éducatif orienté sur l'information, l'orientation sur le logement et l'accompagnement dans la vie quotidienne en matière d'emploi, de formation, d'accès aux droits, à la culture, à la santé, au sport et aux loisirs, à l'exercice de la citoyenneté.

Les résidences sociales pour apprentis et jeunes actifs sont dédiés prioritairement aux jeunes aux revenus modestes en apprentissage ou stage professionnel et/ou en proportion limitée aux étudiants notamment en alternance ou chercheurs. Ces résidences proposent des locations de courte durée et des petits services pour un niveau de redevance très abordable.

Les résidences étudiantes gérées le CROUS lorsqu'il s'agit d'établissement public à loyer très abordable pour les étudiants boursiers ou résidences privées proposant une offre ciblée sur un public étudiant.

- La résidence « Jazz » à Mantes-la-Ville offre un mixte de 93 places jeunes actifs et 58 places étudiants, avec des locaux communs équipés, ateliers pour les élèves apprenants en robotique, une salle d'études.
- La résidence « Les Lauriers » de l'association Parme Paris Résidences, 118 chambres, 31 rue Jean Jaouen à Mantes-la-Ville.

Certaines Résidences « intergénérationnelles », logements locatifs sociaux, accueillent également, outre des seniors autonomes, une part de petits logements pouvant accueillir des jeunes démarrant leur vie professionnelle.

Plus d'informations

<http://www.adil78.org/structures-daccueil-temporaire/les-structures-daccueil-temporaire>

Sur les FJT « Val de Seine » www.fjt-mantes.org :

- Résidence « Alsace » à Mantes-la-Jolie de 69 places
- Résidence « Arnouville » de 56 places dans le centre-ville de Mantes-la-Jolie
- Résidence « Fricotté » à Mézières-sur-Seine de 13 places
- Logements « Soleil » en diffus sur les communes de Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville proposent 40 places

3- Le logement des séniors

Une offre de logements adaptés aux besoins **des personnes âgées autonomes** est proposée sur le territoire de la Communauté Urbaine. Il existe différents types de résidences dédiées :

Les Etablissements d'Hébergement pour personnes âgées, les EHPA (Résidences autonomes, RPA ou « foyers-logement », MARPA), logements locatifs à coût modéré pour les personnes aux revenus modestes souhaitant vivre de manière autonome dans un environnement sécurisé et offrant des services collectifs de base. Ces résidences sont principalement gérées par les collectivités (CCAS ou associations) et leur mode de fonctionnement est régulièrement contrôlé par le Département. Un conseil de vie sociale paritaire (résidents, familles, représentants du personnel) se réunit au moins une fois par an (<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/resultats-annuaire>),

- 15 résidences sur le territoire pour environ 800 places (résidence intergénérationnelle non prise en compte),
- Une Maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie (MARPA), à destination des retraités du monde agricole est également en construction à Flins-sur-Seine (23 logements).

Les Résidences « intergénérationnelles », logements locatifs sociaux pour les personnes autonomes souhaitant vivre dans une résidence avec un projet social affirmé, ancré sur la convivialité et la solidarité de voisinage. Un dispositif de gestion-animation spécifique est mis en place avec le bailleur social gestionnaire de la résidence, et certains logements sont adaptés ou adaptables à la perte d'autonomie.

Il est à noter que le logement social dit familial accueille également des personnes âgées qui peuvent solliciter divers organismes (département, caisses de retraites ...), dont le bailleur social, pour participer à l'adaptation du logement ou demander une mutation.

Les Résidences services privées, pour des personnes autonomes souhaitant acquérir un logement dans un environnement sécurisé avec une vaste gamme de prestations de services collectifs ou individuels pour le confort et le bien-être. Ces résidences sont principalement gérées par des structures privées commerciales. Des projets sont en cours sur le territoire.

Par ailleurs, les propriétaires peuvent réaliser des travaux d'adaptation de leur logement pour en améliorer l'ergonomie et rester autonome.

Contribution partenaires :

ANAH : un diagnostic des besoins réels est nécessaire (rapport d'un ergothérapeute, diagnostic perte d'autonomie) permettant de vérifier l'adéquation du projet au besoin

- *Subventionner les projets d'amélioration du logement pour l'adapté à la perte d'autonomie de la personne, selon le profil du propriétaire :*
 - *Pour les propriétaires occupants, de 35% pour les ménages modestes à 50% pour les ménages très modestes, du montant des travaux subventionnables limités à 20 000 € HT*
 - *Pour les propriétaires bailleurs, 35% du montant des travaux subventionnables limités à 750 € HT/m² et 60 000 € HT par logement, sous réserves d'engagement par convention à louer à des ménages modestes à un loyer plafonné*
- *Apporter une aide complémentaire de 475€ par logement pour l'accompagnement dans la démarche par une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage.*

L'Etat offre pendant la durée du bail pour les logements loués à loyer plafonnés sous convention

ANAH faisant l'objet de travaux d'amélioration, une déduction fiscale :

- *de 15% à 30 % sur les revenus fonciers bruts pour les logements conventionnés à loyer intermédiaire*
- *de 50% à 70 % sur les revenus fonciers bruts pour les logements conventionnés à loyer social ou très social*

Pour les personnes âgées dépendantes,

- Les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) sont des maisons de retraite médicalisées, privée ou publiques, qui proposent un accueil en chambre. Les EHPAD s'adressent à des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien.
- Les USLD (unités de soins de longue durée) sont des structures d'hébergement et de soins dédiées aux personnes âgées de plus de 60 ans. Elles sont adossées à un établissement hospitalier. Les moyens médicaux qui y sont mis en œuvre sont plus importants que dans les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Les pôles autonomie territoriaux (PAT) sont les guichets de proximité du Département pour **Accueillir, informer et orienter les personnes âgées en situation de dépendance.**

Ils sont également les services de proximité pour évaluer, accompagner les personnes âgées et étudier leur éligibilité à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Pôle autonomie territorial – Seine Aval Antenne Ouest

Arnouville-les-Mantes, Auffreville-Brasseuil, Boinville-en-Mantois, Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Drocourt, Epône, Favrieux, Flacourt, Follainville-Dennemont, Fontenay-Mauvoisin, Fontenay-Saint Fontenay-Saint Pere, Pere, Gargenville, Goussonville, Guernes, Guerville, Guitrancourt, Hargeville, Issou, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, La Falaise, Le Tertre-Saint-Denis, Limay, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Mousseaux-sur-Seine, Méricourt, Mézières-sur-Seine, Perdreauxville, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Sailly, Saint-Martin-la-Garenne, Soindres, Vert

Accueil téléphonique et physique

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Le vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

Immeuble Hermès
1, rue de la Somme
78200 Mantes-la-Jolie

Tél : 01 39 07 79 04

Courriel : seineaval@mda.yvelines.fr

Pôle autonomie territorial – Seine Aval Antenne Est

Achères, Andrézy, Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, Bouafle, Brueil-en-Vexin, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Conflans-Sainte-Honorine, Ecquevilly, Evécquemont, Flins-sur-Seine, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Jambville, Juziers, Lainville-en-Vexin, Les Alluets-le-Roi, Les Mureaux, Maurecourt, Medan, Meulan-en-Yvelines, Montalet-le-Bois, Morainvilliers, Mézy-sur-Seine, Nezel, Oinville-sur-Montcient, Orgeval, Poissy, Tessancourt-sur-Aubette, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Villennes-sur-Seine

Accueil téléphonique et physique

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Le vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 16h

5 grande rue
78480 VERNEUIL SUR SEINE

Tél : 01 61 31 52 00

Courriel : seineaval@mda.yvelines.fr

Plus d'informations :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/resultats-annuaire>

<http://www.adil78.org/le-logement-pour-les-seniors/loffre-de-logements>

<https://www.yvelines.fr/mon-conseil-departemental/institution/administration/les-territoires-daction-departementale/pole-autonomie/>

4- Le logement des personnes handicapées

L'équipement en établissements spécifiques lié à un handicap ou résidences de logements adaptés relève de la compétence partagée entre l'Etat et le Département.

Plus d'informations :

<http://www.adil78.org/les-logements-adaptes-et-accessibles-aux-personnes-handicapees/les-aides>

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

<https://www.yvelines.fr/solidarite/personnes-handicapees/vos-interlocuteurs/mdph/>

Tél. 0 801 801 100 (N° vert) - autonomie78@yvelines.fr

Les pôles autonomie territoriaux (PAT) sont les guichets de proximité de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Pôle autonomie territorial – Seine Aval Antenne Ouest

Arnouville-les-Mantes, Auffreville-Brasseuil, Boinville-en-Mantois, Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Drocourt, Epône, Favrieux, Flacourt, Follainville-Dennemont, Fontenay-Mauvoisin, Fontenay-Saint Fontenay-Saint Pere, Pere, Gargenville, Goussonville, Guernes, Guerville, Guitrancourt, Hargeville, Issou, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, La Falaise, Le Tertre-Saint-Denis, Limay, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Mousseaux-sur-Seine, Méricourt, Mézières-sur-Seine, Perdreauville, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Sailly, Saint-Martin-la-Garenne, Soindres, Vert

Accueil téléphonique et physique

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Le vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

Immeuble Hermès

1, rue de la Somme

78200 Mantes-la-Jolie

Tél : 01 39 07 79 04

Courriel : seineaval@mda.yvelines.fr

Pôle autonomie territorial – Seine Aval Antenne Est

Achères, Andrézy, Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, Bouafle, Brueil-en-Vexin, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Conflans-Sainte-Honorine, Ecquevilly, Evécquemont, Flins-sur-Seine, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Jambville, Juziers, Lainville-en-Vexin, Les Alluets-le-Roi, Les Mureaux, Maurecourt, Medan, Meulan-en-Yvelines, Montalet-le-Bois, Morainvilliers, Mézy-sur-Seine, Nezel, Oinville-sur-Montcient, Orgeval, Poissy, Tessancourt-sur-Aubette, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Villennes-sur-Seine

Accueil téléphonique et physique

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Le vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 16h

5 grande rue

78480 VERNEUIL SUR SEINE

Tél : 01 61 31 52 00

Courriel : seineaval@mda.yvelines.fr